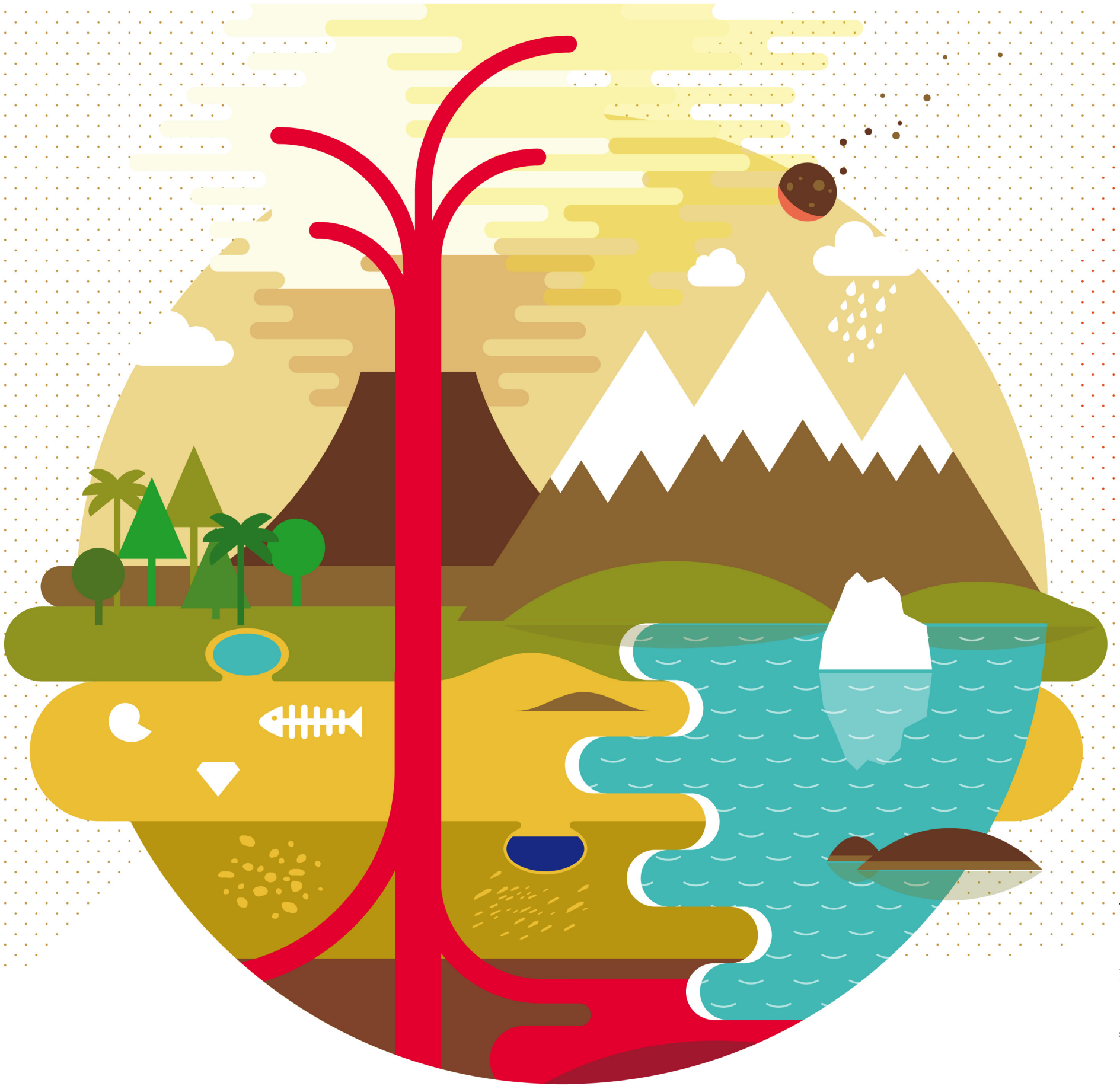




MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



● LYMPIADES DE GÉ●SCIENCES

En partenariat avec



Au terme de l'article L141-5 du Code du Sport, le terme Olympiade, marque d'usage notoire, ne peut être reproduit sans l'autorisation du Comité national olympique et sportif français, titulaire des droits afférents.